



CRISE SÉCURITAIRE ET STRATÉGIES DE RÉSILIENCE DES VEUVES DÉPLACÉES INTERNES DU TERRITOIRE DE KALEHE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

[Étapes de traitement de l'article]

Date de soumission : 12-10-2025 / Date de retour d'instruction : 22-10-2025 / Date de publication : 12-12-2025

N'zué Koffi Arsène GNA

Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

arsenecofi@gmail.com

Résumé : Depuis plus de trois décennies, les conflits armés récurrents dans le territoire de Kalehe ont provoqué d'importants déplacements de population, touchant de manière particulièrement aiguë les veuves devenues déplacées internes. Le retrait progressif des bailleurs de fonds a considérablement réduit l'aide humanitaire, contraignant ces femmes à développer des stratégies de résilience encore peu documentées. Cette étude analyse les capacités développées par ces veuves pour répondre aux besoins de survie, d'adaptation et de résilience de leurs ménages. Menée dans les zones abritant des veuves déplacées internes, l'enquête a combiné des méthodes quantitatives et qualitatives. Un questionnaire a été administré à un échantillon de 297 veuves déplacées internes, tandis qu'un guide d'entretien a été utilisé auprès de 190 participants, incluant des veuves autochtones et d'autres acteurs de la localité. La théorie de la pratique a servi de cadre théorique pour l'analyse. Les résultats montrent que ces femmes mobilisent leurs ressources disponibles, capital social, savoir-faire antérieur et expériences économiques passées, pour favoriser leur réinsertion socio-économique et assurer la survie de leurs ménages. La résilience observée ne se limite pas à la survie quotidienne, mais constitue un processus de reconstruction économique et identitaire, révélant la capacité des veuves déplacées internes à transformer les contraintes en opportunités dans un contexte précaire.

Mots-clés - veuves, déplacées, résilience, capital, économie.

SECURITY CRISIS AND RESILIENCE STRATEGIES OF INTERNALLY DISPLACED WIDOWS IN KALEHE TERRITORY, DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO (DRC).

Abstract : For more than three decades, recurrent armed conflicts in the Kalehe territory have generated sustained population displacement, disproportionately affecting widows who have become internally displaced persons (IDPs). The gradual withdrawal of donor funding has significantly reduced humanitarian assistance, compelling these women to develop resilience strategies that remain largely undocumented. This study examines the capacities mobilized by internally displaced widows to address household survival, adaptation, and resilience needs. Using a mixed-methods approach, the study was conducted in areas hosting internally displaced widows. Quantitative data were collected through a structured questionnaire administered to 297 widows, complemented by qualitative semi-structured interviews with 190 participants, including displaced and indigenous widows as well as local stakeholders. Practice theory provided the analytical framework. The findings show that internally displaced widows mobilize available resources, social capital, prior skills, and past economic experiences to ensure household survival and foster socio-economic reintegration. Resilience emerges not merely as a coping mechanism, but as a dynamic process of economic and identity reconstruction within a context of structural vulnerability.

Keywords - Widows, displaced, resilience, capital, economy

Introduction

Depuis son accession à l'indépendance, la République Démocratique du Congo (RDC) est marquée par une instabilité politique durable. Celle-ci se traduit par des mutineries militaires récurrentes, des tentatives de sécession provinciale et la persistance de groupes armés non étatiques. Ces phénomènes s'inscrivent dans une histoire longue de fragilisation de l'État et de recomposition permanente des rapports de pouvoir.

Au cours des trois dernières décennies, les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ont constitué le principal foyer de cette instabilité. Elles ont successivement connu la guerre de libération (1996–1998), menée par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL), puis la guerre dite de rectification (1998–2002), conduite par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD). Les rébellions du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) et du M23, encore actives depuis 2021, ont prolongé ces dynamiques conflictuelles (Nfundiko, 2015 ; Ndaywel, 2008, p. 184). Ces conflits, nourris par des enjeux politiques, économiques, fonciers et géopolitiques, ont profondément reconfiguré les structures sociales et les territorialités locales.

L'une des conséquences majeures de ces violences armées réside dans les déplacements massifs de population. Selon l'OCHA (août 2025), la RDC compte environ 5,71 millions de personnes déplacées internes (PDI), dont plus de 70 % sont concentrées au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Les femmes représentent près de 51 % de cette population déplacée. Elles sont majoritairement issues de milieux ruraux, où l'agriculture, la pêche et l'élevage constituent les principales sources de subsistance (FAO, 2023).

Dans ces espaces ruraux, les rapports sociaux de genre demeurent largement structurés par des normes patriarcales. L'accès des femmes aux ressources productives, notamment la terre, dépend fréquemment des liens matrimoniaux ou familiaux. Cette dépendance persiste malgré l'affaiblissement des autorités coutumières masculines, fragilisées par les conflits armés et les déplacements forcés. Par ailleurs, le retrait progressif de plusieurs bailleurs internationaux, dont les États-Unis, a entraîné une contraction significative de l'aide humanitaire dans certaines zones, notamment dans le territoire de Kalehe. Cette diminution des ressources institutionnelles accentue la vulnérabilité des ménages déplacés et oblige les veuves déplacées internes à recomposer leurs modes de subsistance en dehors des dispositifs formels d'assistance.

Plusieurs travaux ont abordé cette problématique sous différents angles. Raillon (2020, pp. 503–521) met en évidence, dans le contexte bangladais, le rôle central des solidarités familiales dans les capacités de résilience. Oumar et Ouedraogo (2022, pp. 275–308) montrent qu'au Burkina Faso, les femmes déplacées internes investissent principalement le secteur informel afin de compenser l'insuffisance de l'aide humanitaire. Dans le territoire de Kalehe, Nyakabingu (2017, pp. 63–80) souligne



l'importance des stratégies locales de survie fondées sur la location foncière et le travail journalier, malgré des conditions économiques fortement contraintes.

S'inscrivant dans cette perspective, la présente étude vise à analyser les capacités développées par les veuves déplacées internes du territoire de Kalehe pour faire face aux exigences de survie, d'adaptation et de résilience de leurs ménages, dans un contexte de précarité structurelle.

Elle s'articule autour de la question de recherche suivante : Comment la résilience des veuves déplacées internes se construit-elle en dehors des dispositifs institutionnels d'aide du gouvernement congolais et des organisations non gouvernementales ?

L'hypothèse centrale est que la résilience de ces veuves repose principalement sur leur capital social, leurs réseaux relationnels et leurs pratiques économiques antérieures au déplacement.

Les sections suivantes présentent la méthodologie adoptée ainsi que le cadre théorique mobilisé pour l'analyse sociologique.

1. Méthodologie

L'étude a été menée entre août et octobre 2025 auprès des veuves déplacées internes du territoire de Kalehe.

Le territoire de Kalehe est situé dans la zone montagneuse de la province du Sud-Kivu. Il se trouve au nord-ouest et au nord-est de la ville de Bukavu. Il longe le lac Kivu sur une distance de plus de 86 kilomètres, du nord au sud.

Au nord, il est limitrophe de la ville de Goma par le détroit de Katiruzi et du territoire de Masisi par la rivière Chungiri. Au sud, il est délimité par le territoire de Kabare à partir de la rivière Nyabarongo. À l'est, il est bordé par le territoire d'Idjwi à travers le lac Kivu. À l'ouest, il partage une frontière avec le territoire de Shabunda.

Le territoire de Kalehe connaît une alternance de deux saisons climatiques. La saison pluvieuse s'étend sur environ huit mois. La saison sèche dure quatre mois.

Les principales activités économiques de la population sont l'agriculture, l'élevage de gros et de petits bétails, ainsi que la pêche.

Le choix de cette zone d'étude s'explique par son accessibilité géographique. Il est également justifié par le nombre élevé de personnes déplacées internes qu'elle accueille. Selon l'OCHA (2025, p. 1), le territoire de Kalehe abrite 531 704 personnes déplacées internes, dont 51 % de femmes.

La démarche méthodologique adoptée repose sur une approche mixte. Elle combine des méthodes quantitatives et qualitatives. Les outils de collecte de données utilisés sont le questionnaire et le guide d'entretien.

La population mère de l'étude est composée de 1 563 veuves déplacées internes. Sur cette base, l'échantillon quantitatif a été fixé à 297 veuves, soit 19 % de la population totale.

L'échantillonnage quantitatif est de type probabiliste. Il repose sur le principe de la randomisation. La sélection des participantes a été réalisée à l'aide du logiciel HAZARD.

La liste nominative et numérotée des veuves a été intégrée dans le logiciel. Celui-ci a permis de générer aléatoirement les noms des 297 personnes à enquêter dans la zone d'étude. Lorsqu'une personne sélectionnée se déclarait indisponible, un nouveau tirage aléatoire était effectué. Ce second tirage produisait uniquement des numéros aléatoires jusqu'à obtention des participantes nécessaires pour compléter l'échantillon. L'échantillon qualitatif est composé de 190 personnes. Il comprend 10 chefs religieux, 115 chefs de ménages accueillant des veuves déplacées internes, 15 chefs de groupements et 50 propriétaires de parcelles cultivables.

Pour cette composante, l'étude a retenu la méthode d'échantillonnage par choix raisonné. Cette technique consiste à sélectionner des personnes présentant des caractéristiques jugées pertinentes au regard des objectifs de recherche. Elle repose sur le jugement du chercheur (N'da, 2015, p. 107).

Les données qualitatives ont été transcrites, puis regroupées en thèmes et sous-thèmes. L'analyse a tenu compte des convergences et des divergences observées, selon la méthode d'analyse de contenu.

Les données quantitatives ont fait l'objet d'une analyse statistique descriptive. Cette analyse a été réalisée à l'aide du logiciel Microsoft Excel.

Cette étude s'appuie sur la théorie de la pratique développée par Pierre Bourdieu (1984-1986, pp. 241-258). Cette approche permet d'analyser les pratiques individuelles en termes de stratégies d'adaptation et de résilience. Elle est particulièrement pertinente pour l'étude de contextes sociaux instables, hétérogènes et en mutation rapide, où les structures politiques et économiques ne garantissent plus la sécurité matérielle et symbolique des individus (Obrist, 2006, pp. 275-290).

Selon Bourdieu, la capacité d'action des individus dépend de leurs ressources matérielles et immatérielles. Celles-ci se déclinent en trois formes de capital. Le capital économique renvoie à l'accès aux ressources matérielles, telles que l'argent, les biens et les moyens de production. Le capital social correspond aux réseaux relationnels et aux formes de solidarité. Le capital culturel englobe les savoirs, les compétences et le niveau d'éducation.

Cette perspective théorique permet d'identifier les mécanismes de résilience mobilisés par les veuves déplacées internes face à leurs vulnérabilités multiples. Celles-ci incluent la domination sociale, les difficultés d'accès aux ressources de production et la perte des moyens économiques. Elle met également en évidence le rôle central du capital social et des pratiques économiques antérieures dans la reconstruction des moyens d'existence.



2. Résultats

Les résultats de cette étude s'organisent autour de deux dimensions analytiques complémentaires.

La première explore le rôle du capital social en tant que structurant des stratégies de résilience mises en œuvre par les veuves déplacées internes, en mettant en évidence les réseaux, solidarités et ressources relationnelles mobilisées.

La seconde examine comment les expériences économiques antérieures de ces femmes orientent la sélection et la reproduction des activités économiques dans la zone d'accueil, révélant la continuité des pratiques et la capacité d'adaptation aux contraintes sociales et économiques locales.

2.1. Le capital social des veuves et leurs capacités de résilience.

Cette section examine le rôle du capital social en tant que facteur déterminant des capacités de résilience des veuves déplacées internes. Elle est structurée en deux sous-parties : la première analyse la situation des veuves vivant au sein de familles d'accueil, tandis que la seconde s'intéresse aux veuves résidant dans des logements loués, sur des sites de regroupement ou dans des centres collectifs.

2.1.1. Les veuves vivant en famille d'accueil : le capital social comme levier de résilience

L'analyse des données révèle que 230 cheffes de ménage veuves, soit 77 % des enquêtées, vivent au sein de familles d'accueil. Ces personnes déplacées s'installent auprès des personnes qu'elles estiment disposés à les recevoir, généralement en raison de liens de parenté (cousins, frères, sœurs, parents, grands-parents), d'amitié, ou encore d'une appartenance confessionnelle commune. Connaissant souvent le lieu de résidence de leurs tuteurs, elles s'y rendent directement pour y trouver refuge.

Privées de leurs moyens de subsistance, ces veuves deviennent dépendantes de leur hébergeant, qui assurent les besoins essentiels : logement, alimentation et produits de première nécessité, dans un cadre de solidarité communautaire. En contrepartie, ces veuves, surtout celles âgées de 17 à 55 ans (188 cas) participent aux travaux domestiques et champêtres. Ces services sont généralement non rémunérés. Toutefois, 74 % d'entre elles déclarent étendre leur réseau social grâce aux relations de leurs tuteurs et proposer leurs services comme journalières agricoles pendant les saisons culturelles, pour une rémunération moyenne de 3 000 francs congolais par jour. Néanmoins, 57 veuves signalent ne pas percevoir systématiquement leur paiement à la fin de la journée, contrairement aux travailleuses locales. Les retards de paiement, parfois de plusieurs jours voire semaines, les contraignent à contracter des dettes afin de subvenir à leurs besoins immédiats. Par ailleurs, grâce aux contacts de leurs tuteurs commerçants, cinq veuves affirment avoir obtenu des marchandises à crédit, leur permettant de lancer de petites activités commerciales de produits manufacturés et agricoles.

Cependant, les veuves âgées ou souffrant de maladies chroniques, dépourvues de force de travail et d'enfants en âge de contribuer aux besoins du ménage, constituent une charge économique supplémentaire pour leurs familles d'accueil. Trente-cinq (35) d'entre elles se trouvent dans cette situation, ce qui affecte souvent la qualité de la cohabitation. Ces cas concernent généralement des femmes du troisième ou du quatrième âge, abandonnées à leur arrivée par leurs proches. Elles représentent une contrainte économique significative pour les ménages d'accueil. Ce constat ressort clairement du témoignage d'une tutrice âgée de 33 ans : « Depuis juin 2024, mon amie d'enfance a laissé ici sa mère et sa fille de sept ans. Je n'ai plus de ses nouvelles, et leurs besoins sont à ma charge. J'ai déjà cinq enfants dont le père est porté disparu. Je dois parfois m'endetter pour subvenir aux besoins de tout le monde. J'ai appris qu'elle a un fils à Bukavu et je cherche à le contacter afin qu'il les accueille. »

Ainsi, il ressort que le capital social des veuves vivant en famille d'accueil favorise leur résilience, à condition qu'elles puissent offrir une contrepartie à leurs hôtes. En d'autres termes, leur contribution aux charges du ménage, qu'elle soit en nature (force de travail) ou en espèces (revenus issus de petits commerces ou de travaux agricoles), constitue la base d'une solidarité réciproque. Cette dynamique encourage les tutrices à partager des informations et opportunités économiques, renforçant ainsi la capacité d'adaptation et d'intégration des veuves dans leur milieu d'accueil.

2.1.2. Les veuves vivant en location, sur sites ou dans des centres collectifs : recomposition du capital social et stratégies de résilience

Depuis l'occupation de la zone d'étude par l'AFC/M3, ceux-ci ont ordonné la fermeture des sites d'accueil des populations déplacées internes. Cette décision a entraîné un retour progressif de certaines personnes déplacées vers des zones relativement sécurisées, c'est-à-dire épargnées par les affrontements entre forces armées. Toutefois, d'autres localités connaissant encore des combats intenses, notamment dans les hauts plateaux de Kalehe (Nziralo, Bunyakiri, axe Katasimwa-Bushaku, etc.), plusieurs ménages déplacés n'ont pu regagner leurs villages d'origine. Ainsi, 67 veuves, soit 23 % des enquêtées, se trouvent dans cette situation. Elles résident actuellement dans des maisons louées, sur des sites temporaires ou dans des centres collectifs. Parmi elles, certaines, ne disposant d'aucun lien de parenté dans la zone d'accueil, se sont directement installées dans des structures collectives (écoles, églises, bâtiments administratifs, etc.). D'autres, à la suite de conflits avec leurs tuteurs ou tutrices, ont été congédiées des familles d'accueil et ont dû se tourner vers la location ou les centres collectifs. Les causes de ces ruptures de cohabitation sont multiples : soupçons de vol, tensions conjugales liées à des relations intimes entre veuves et conjoints des tutrices, cas d'escroquerie, accusations de sorcellerie, violences sexuelles commises par les enfants de déplacées, ou encore problèmes d'hygiène et de promiscuité, etc. Ces situations ont contribué à fragiliser la solidarité communautaire,



poussant certains ménages hôtes à refuser désormais d'accueillir des personnes déplacées, même lorsqu'elles ont des proches dans la zone de refuge.

Dans leurs nouveaux milieux de résidence, les veuves cherchent à reconstituer un capital social à travers différents types de relations. Certaines s'appuient sur des liens avec d'autres personnes déplacées internes issues de leur localité d'origine. Ces pairs, bénéficiant parfois de connexions locales plus établies, leur facilitent l'accès à un emploi salarié ou à de petites activités économiques. D'autres, bien qu'ayant fui avec des compatriotes, doivent élargir leur réseau en tissant de nouvelles relations avec le voisinage, les communautés religieuses, ou encore des amis et connaissances locales, afin de trouver un emploi ou de développer une activité génératrice de revenus.

Il ressort également que certaines veuves s'appuient, dès leur arrivée, sur ces réseaux primaires pour initier une activité économique. Cependant, la capacité à en tirer profit varie : certaines trouvent rapidement une opportunité grâce à une connexion directe, tandis que d'autres n'y parviennent qu'après la deuxième, troisième voire septième connexion. Ces résultats montrent que ce n'est pas la quantité de liens sociaux qui détermine l'accès à une opportunité économique, mais plutôt la qualité des relations et la pertinence du réseau mobilisé.

Par ailleurs, les limites des réseaux locaux ont conduit certaines veuves à effectuer des déplacements secondaires, notamment vers Minova-centre, en quête d'un environnement plus favorable aux activités économiques. Le témoignage d'une veuve de 47 ans, mère de neuf enfants, illustre bien cette dynamique :

« Quand j'ai fui mon village, Budondo (groupement Mbinga-Nord), je me suis d'abord installée à Mukwidja. Après trois mois, ne trouvant pas de quoi subvenir aux besoins de mes enfants, j'ai dû me déplacer vers Minova-centre pour faire du commerce avec une amie de longue date qui vit ici. »

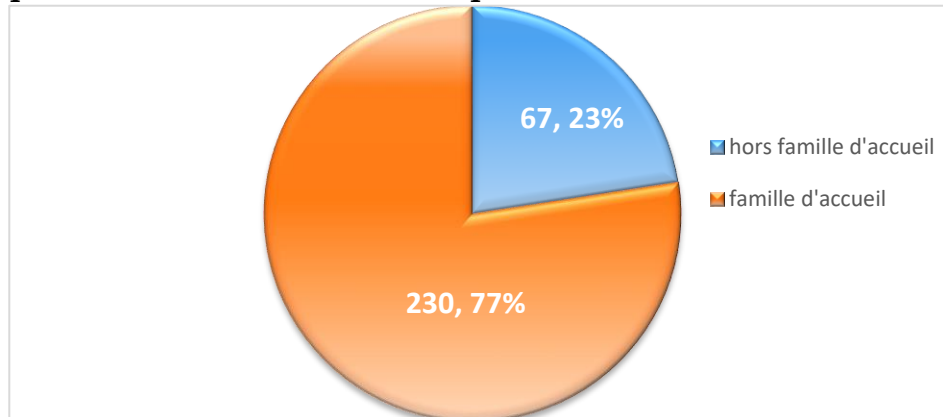
Ainsi, la recherche d'un capital social de qualité, garant d'opportunités économiques plus viables, constitue un facteur déterminant des mouvements secondaires observés parmi les veuves déplacées internes. Cette mobilité, loin d'être aléatoire, traduit une stratégie adaptative de résilience, fondée sur la reconstruction et la valorisation des réseaux sociaux dans un contexte d'incertitude prolongée.

2.2. Les pratiques économiques antérieures et les stratégies de résilience.

L'analyse des données révèle que les veuves déplacées internes tendent à s'orienter vers des activités économiques en continuité avec leurs pratiques antérieures. Ces activités constituent à la fois un moyen de subsistance immédiat et un levier de résilience socio-économique. Cependant, le choix des activités exercées varie sensiblement selon le type d'hébergement : qu'elles vivent au sein d'une famille d'accueil, dans un centre collectif, sur un site temporaire, ou encore dans une maison louée.

Il convient de souligner qu'une proportion significative de la population enquêtée réside actuellement au sein de familles d'accueil, comme l'illustre le graphique 1.

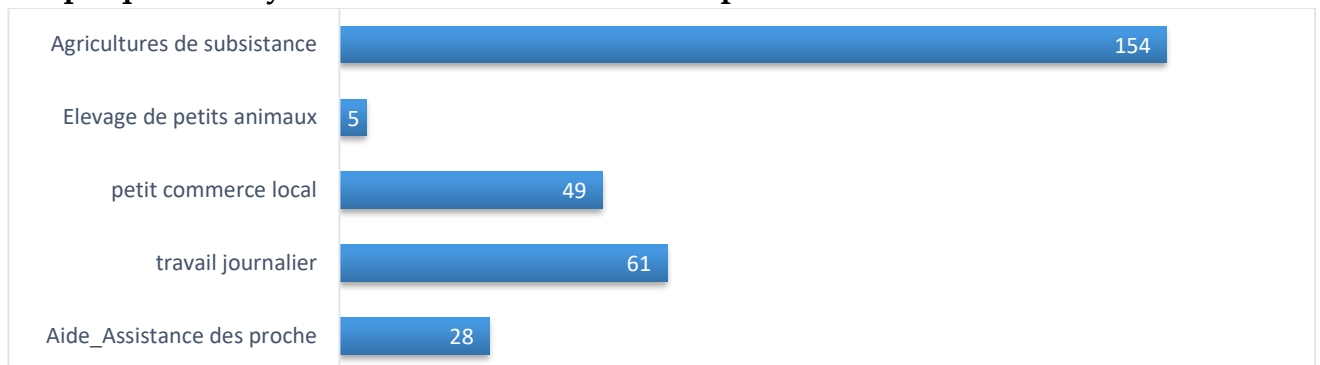
Graphique 1 : Lieu de résidence des enquêtées



Sources : données d'enquête aout - octobre 2025.

En effet, l'AFC/M23 occupant la zone ont formellement interdit la création sites d'accueil des personnes déplacées internes. Dès lors, un grand nombre d'entre elles, ne pouvant pour diverses raisons, notamment l'insécurité persistante et l'occupation de leurs terres ou logements, regagner leur localité d'origine, se trouvent contraintes de vivre en famille d'accueil. Cette situation concerne 77 % des personnes interrogées. Il importe de souligner qu'avant leur déplacement, les veuves enquêtées exerçaient diverses activités économiques, comme le met en évidence le graphique 2.

Graphique 2 : Moyens de subsistance avant le déplacement



Sources : données d'enquête aout - octobre 2025.

Ce graphique indique que 52 % d'entre elles se consacraient principalement à l'agriculture, tandis que les 48 % restantes se répartissaient entre travailleuses journalières (21 %), petites commerçantes (16 %), personnes sans activité (9 %) et éleveuses de petits animaux (2 %). Les veuves appartenant à ces dernières catégories ont, pour la plupart, déclaré ne pas disposer de terres agricoles.

Cette situation s'explique en partie par le caractère patriarcal de l'organisation sociale locale, qui tend à exclure les femmes du processus de répartition et de détention des terres cultivables. Les veuves agricultrices (52 %) ont précisé que leur accès à la terre se faisait principalement par le biais de droits d'usufruit octroyés par des proches



parents, leur permettant d'assurer une production vivrière et maraîchère de subsistance.

Les sections suivantes s'attacheront à examiner, d'une part, la situation socioéconomique des veuves résidant dans des familles d'accueil et, d'autre part, celle des veuves vivant en dehors de ces structures, afin d'analyser la manière dont leurs pratiques économiques antérieures façonnent leurs stratégies actuelles de survie et de résilience.

2.2.1. Les pratiques économiques antérieures et stratégies de résilience des veuves résidant en familles d'accueil.

Les populations enquêtées proviennent majoritairement de zones rurales, où l'agriculture, l'élevage, la pêche et le petit commerce constituent les principales sources d'activités économiques et de subsistance.

Au sein des familles d'accueil, les veuves déplacées internes participent aux travaux agricoles et domestiques.

En contrepartie, elles accèdent à des emplois journaliers rémunérés en moyenne 3 000 francs congolais par jour.

Certaines bénéficient également de prêts modestes, variant entre 80 et 120 dollars américains. Ces prêts leur permettent de louer une parcelle annuelle d'environ 2 500 m². Le coût de location dépend de la distance du village et de la position de la parcelle, notamment si elle se trouve sur une colline.

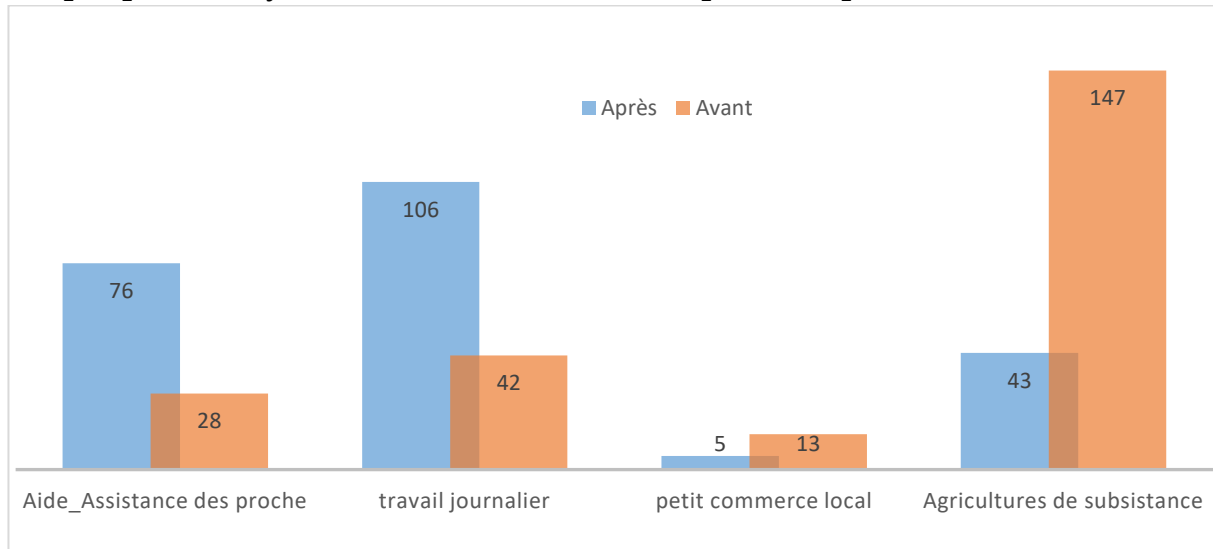
Cependant, seules 43 veuves sur 230 (18,69 %) ont pu profiter de cette opportunité. Même dans ce cas, elles restent très précaires. Le risque de retrait anticipé des parcelles demeure élevé. Les propriétaires peuvent les réattribuer à des exploitants disposant de ressources plus importantes, interrompant ainsi leur activité agricole.

Au sein des familles d'accueil, les veuves déplacées internes participent aux travaux agricoles et domestiques. En contrepartie, elles accèdent à des emplois journaliers rémunérés en moyenne 3 000 francs congolais par jour. Certaines bénéficient également de prêts modestes, variant entre 80 et 120 dollars américains. Ces prêts leur permettent de louer une parcelle annuelle d'environ 2 500 m². Le coût de location dépend de la distance du village et de la position de la parcelle, notamment si elle se trouve sur une colline. Cependant, seules 43 veuves sur 230 (18,69 %) ont pu profiter de cette opportunité. Même dans ce cas, elles restent très précaires. Le risque de retrait anticipé des parcelles demeure élevé. Les propriétaires peuvent les réattribuer à des exploitants disposant de ressources plus importantes, interrompant ainsi leur activité agricole.

À ces incertitudes foncières s'ajoutent des facteurs environnementaux défavorables, tels que les aléas climatiques et les éboulements de terrain, qui menacent continuellement leurs cultures. Par ailleurs, le coût élevé des intrants agricoles et les taxes informelles imposées aux barrières par certains groupes armés ou autorités locales réduisent considérablement les marges bénéficiaires tirées de ces activités.

L'analyse du graphique 3 met ainsi en évidence des reconfigurations significatives des activités économiques à la suite du déplacement forcé, traduisant à la fois une adaptation contrainte des moyens de subsistance et une fragilisation accrue des conditions de production dans les zones d'accueil.

Graphique 3 : Moyens de subsistance avant et après le déplacement



Sources : données d'enquête août - octobre 2025.

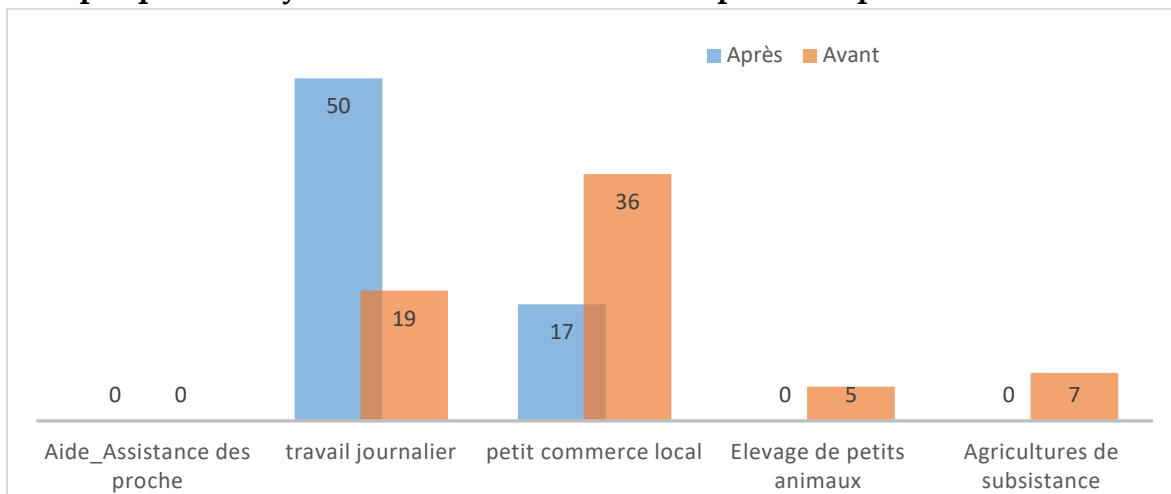
Les restrictions d'accès au foncier limitent l'exercice agricole autonome : seules quelques veuves ont pu louer une terre, tandis que la majorité valorise ses compétences en tant que main-d'œuvre saisonnière, entraînant une hausse de 152,38 % des emplois journaliers féminins. À l'inverse, plus de la moitié des veuves ont abandonné le petit commerce, et celles qui pratiquaient l'élevage ont cessé toute activité, faute de moyens financiers et d'espaces appropriés. Le recours accru à l'aide familiale et communautaire, en progression de 171 %, traduit une dépendance économique renforcée et une pression supplémentaire sur les ménages hôtes.

Ces observations montrent que les veuves installées dans des familles d'accueil, privées de leurs moyens habituels de production, développent des stratégies adaptatives centrées sur la monétisation de leur force de travail agricole et l'intégration aux réseaux de solidarité locale, témoignant d'une résilience contrainte dans un contexte d'exclusion foncière et de précarité structurelle.

2.2.2. Les pratiques économiques antérieures et stratégies de résilience des veuves résidant sur site, dans les centres collectifs et louant des maisons.

Parmi les populations couvertes par cette étude, 67 veuves, soit 23 %, résident actuellement dans des sites temporaires résiduels, des centres collectifs ou des logements loués, dont les coûts mensuels varient entre 10 et 30 dollars américains.

L'examen du graphique 4 met en évidence des évolutions significatives dans les pratiques économiques des personnes interrogées, entre la période précédant le déplacement forcé et la situation actuelle.

**Graphique 4 : Moyens de subsistance avant et après le déplacement**

Sources : données d'enquête août - octobre 2025.

L'analyse des données révèle que les veuves exerçant antérieurement de petites activités commerciales ou des travaux journaliers tendent davantage à s'établir en dehors des familles d'accueil. Ces individus ne faisaient pas partie, avant leur déplacement, des groupes vivant principalement de la solidarité familiale ou communautaire. Leur relative autonomie économique antérieure semble avoir facilité une installation plus indépendante, bien que toujours marquée par la précarité.

Une reconversion professionnelle contrainte est également observée parmi certains groupes. Ainsi, cinq éleveuses de petits animaux et sept agricultrices se sont reconverties en travailleuses journalières, à la suite de la perte d'accès aux ressources productives (pâturages, terres cultivables, intrants agricoles ou fonds). De même, dix-neuf veuves exerçant auparavant de petits commerces se sont orientées vers le travail journalier.

La majorité des veuves déplacées internes rencontrées au cours de cette étude sont analphabètes et ne disposent d'aucune qualification professionnelle. Dépourvues de capital économique, leur principale ressource demeure leur force de travail. C'est à partir de celle-ci qu'elles tentent de s'insérer, tant bien que mal, dans le marché de l'emploi local. Face à l'absence de perspectives formelles, elles s'orientent vers des activités informelles accessibles, ne nécessitant ni investissement de départ ni compétences spécifiques. Quatre grands types d'activités se dégagent : le ramassage de matériaux de construction (sable, graviers, pierres, etc.), le transport de marchandises ; le salariat domestique (ménage, lessive, aide aux commerçantes ou restauratrices, etc.) et l'approvisionnement en eau des chantiers.

Certaines veuves sont également recrutées comme ouvrières journalières pour des tâches ponctuelles, notamment dans les travaux de manutention. Dans la zone d'étude, le ramassage du sable et du gravier, ainsi que le transport de marchandise pour des particuliers constitue une activité fréquente, surtout parmi celles qui ne possèdent aucun autre moyen de subsistance. Les plus habiles ou les plus actives peuvent percevoir jusqu'à 50 000 francs congolais par mois, bien que la majorité gagne

bien moins. Les travaux domestiques dans les domiciles privés ou les petits restaurants représentent une autre source essentielle de revenus. Ces emplois couvrent une large gamme de tâches : lessive, ménage, aide à la cuisine, nettoyage, transformation de produits agricoles ou encore assistance aux commerçantes. La rémunération varie selon la nature et la durée du travail : elle peut être versée à la journée (entre 1 000 et 2 500 francs congolais), ou au mois (entre 30 000 et 90 000 francs congolais). L'accès à ces opportunités repose largement sur les réseaux sociaux de proximité, les relations de confiance et les recommandations. Ces réseaux jouent un rôle clé dans la mise en contact avec les employeurs, souvent méfiants à l'égard de femmes qu'ils connaissent peu.

Certaines veuves considèrent ces activités plus stables que le transport de gravillons et de sable, dont les revenus dépendent fortement de la demande. Comme l'explique une enquêtée âgée de 40 ans : « On peut t'appeler pour ramasser le sable ou le gravillon et ne pas te payer immédiatement (1 000 francs congolais la course). En plus, on ne t'appelle pas souvent. ». La régularité, même modeste, du salaire journalier perçu dans les travaux domestiques offre donc une sécurité minimale et permet de subvenir aux besoins quotidiens. La rémunération peut également prendre la forme d'un paiement en nature, sans négociation préalable : bananes, manioc, nourritures, vêtements usagés, etc. Ces échanges renvoient à une logique de don et de contre-don, au sens de M. Mauss (1923, p. 30-186), où la prestation de service crée une obligation morale et symbolique entre les parties.

L'accès à ces emplois précaires reste néanmoins limité. L'offre est largement inférieure à la demande, dans un contexte où la concurrence entre femmes déplacées est forte. De plus, les employeurs tendent à privilégier les jeunes filles sans dépendants, jugées plus disponibles et socialement légitimes dans le travail domestique. Les veuves, souvent chargées d'enfants et de responsabilités familiales, sont perçues comme moins flexibles. À cela s'ajoute la peur, encore présente chez certaines, de travailler pour des inconnus, une appréhension particulièrement forte chez les survivantes de violences sexuelles liées au conflit. Malgré ces obstacles, les veuves déplacées internes ne se laissent pas décourager par la faiblesse de la rémunération ni par la dureté des conditions. Acculées par les besoins de leurs enfants, elles s'efforcent de saisir toute opportunité économique disponible. Leur engagement traduit à la fois une acceptation contrainte de leur situation et une volonté de résilience : il s'agit de "partir de rien" pour assurer la survie familiale. Elles s'inscrivent ainsi dans une logique de survie quotidienne, où la précarité devient la norme et la maternité, une responsabilité sans relâche.

Enfin, plusieurs veuves acceptent aujourd'hui d'exercer des activités considérées comme dévalorisantes dans leur milieu d'origine, notamment le travail domestique. Ce phénomène est particulièrement observé chez d'anciennes commerçantes ou femmes issues de milieux relativement aisés. Dans leurs villages d'origine, ces tâches étaient traditionnellement réservées aux jeunes filles. Leur acceptation actuelle de ces



emplois traduit non seulement une adaptation contrainte, mais également une forme de reconstruction identitaire et sociale. En s'engageant dans ces activités, ces femmes surmontent leurs propres préjugés et affrontent les regards parfois stigmatisants de l'entourage. Ce processus témoigne d'une reconfiguration des rôles sociaux et d'une capacité d'agir face à l'adversité.

Ces transformations traduisent une recomposition des stratégies économiques dans un contexte marqué par la désintégration des structures productives et la raréfaction des opportunités d'emploi formel. La reconversion vers des activités journalières, bien que faiblement rémunératrices, illustre un processus d'adaptation pragmatique face à l'exclusion du marché du travail structuré. Sur le plan sociologique, ces dynamiques mettent en lumière une féminisation de la précarité et une informatisation accrue du travail, caractéristiques des économies post-crise. Toutefois, elles témoignent également d'une capacité de résilience et d'une reconstruction identitaire : malgré la perte de leurs moyens de subsistance traditionnels, ces femmes réinvestissent l'espace économique local en mobilisant les seules ressources dont elles disposent, leur force de travail, leurs réseaux sociaux et leur détermination à assurer la survie familiale.

3. Discussion

Les résultats de cette étude révèlent que les veuves déplacées internes constituent la catégorie la plus affectée par les conflits armés. Confrontées à la nécessité de fuir pour protéger leurs vies et celles de leurs enfants, nombre d'entre elles ont été contraintes d'abandonner leurs biens ou ont subi le pillage de leurs ressources économiques, notamment leurs fonds de commerce et leur cheptel. Loin de s'enfermer dans une posture de résignation, ces femmes ont développé diverses stratégies d'adaptation et de résilience leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels.

Ces constats rejoignent ceux de J. Nfundiko (2015, p. 197) dans son étude sur *les femmes du Sud-Kivu, victimes et actrices en situation de conflit et post-conflit*. L'auteur y démontre que, malgré les violences et les pertes subies, les femmes ont su mobiliser leurs capacités de résilience pour se réinsérer dans la vie économique et, dans une moindre mesure, politique.

Toutefois, les résultats de la présente recherche montrent que cette résilience demeure étroitement liée à la qualité du capital social et aux pratiques économiques antérieures des veuves avant leur déplacement forcé. Concernant le capital social, qu'elles vivent au sein de familles d'accueil ou dans des sites indépendants, c'est moins la quantité que la qualité des relations sociales qui détermine l'accès aux opportunités économiques. Ces observations corroborent celles d'I. Assumani (2020, p. 116) dans ses travaux sur *Les personnes déplacées et stratégies de survie : connectivité et mobilité*, selon lesquels une personne disposant de quelques relations solides peut se trouver dans une meilleure position économique qu'une autre dotée d'un réseau plus étendu mais moins efficace.

Par ailleurs, l'étude met en évidence les difficultés d'accès au foncier agricole rencontrées par les veuves déplacées, difficulté également observée parmi les autres

femmes rurales de la région. Pour la majorité d'entre elles, la location demeure le principal mode d'accès à la terre. Ces résultats rejoignent ceux de D. Shamamba (2021, p. 37) dans ses travaux sur *Les enjeux fonciers et le développement de l'agriculture familiale au Sud-Kivu*, où l'auteur souligne que la location de terres constitue souvent une alternative pour les catégories marginalisées (femmes, jeunes, déplacés) exclues de l'accès foncier par les règles coutumières.

L'enquête révèle également que certaines veuves, anciennement agricultrices mais dépourvues de moyens financiers pour louer une parcelle, ont monnayé leur savoir-faire agricole auprès de particuliers durant les saisons culturales. Ces pratiques économiques antérieures ont ainsi contribué à renforcer leur résilience face au déplacement forcé. Ces résultats convergent avec ceux de Y. Nyakabingu (2017, p. 72), dont les travaux sur *Les stratégies locales de résilience face aux déplacements des populations dans le territoire de Kalehe* montrent que les personnes déplacées internes s'orientent majoritairement vers des activités journalières telles que le transport de marchandises ou le travail agricole dans les champs privés.

Les veuves déplacées vivant dans des familles d'accueil s'engagent principalement dans des emplois agricoles journaliers, tandis que celles résidant sur des sites, dans des centres collectifs ou dans des logements loués se sont reconverties en travailleuses journalières, souvent après avoir abandonné leurs activités antérieures (commerce, élevage ou agriculture). Les travailleuses journalières antérieurement actives dans ce secteur ont, pour leur part, poursuivi la même activité lorsque le contexte le permettait. Ces observations rejoignent celles de G. Siaka (2025, p. 31482) dans son étude intitulée *Rester debout face à la crise sécuritaire ! Analyse des stratégies de résilience des femmes déplacées internes à Ouagadougou*, qui met en lumière des stratégies similaires de survie fondées sur la solidarité communautaire, l'entrepreneuriat informel et l'accès à la formation.

En définitive, au regard de leurs nouvelles conditions de vie, les veuves déplacées internes mobilisent les ressources disponibles, capital social, savoir-faire antérieur et expériences économiques passées, pour favoriser leur réinsertion socio-économique et assurer la survie de leurs ménages. Ces stratégies d'adaptation mises en œuvre par les veuves déplacées internes traduisent une capacité remarquable de résilience face à la précarité structurelle. Cette dynamique, bien qu'issue de contraintes extrêmes, ouvre des perspectives de réflexion sur les conditions sociales, économiques et institutionnelles nécessaires à leur pleine réinsertion.

Conclusion

Les trois décennies de conflits armés ayant affecté la province du Sud-Kivu ont entraîné d'importants déplacements de population, parmi lesquels figure un nombre considérable de veuves devenues déplacées internes. Confrontées à la précarité et à l'exclusion socio-économique, ces femmes développent diverses stratégies d'adaptation reposant sur la mobilisation de leur capital social et de leurs compétences



économiques acquises antérieurement. Les veuves vivant hors des familles d'accueil s'appuient sur leurs réseaux relationnels et leur expérience professionnelle pour accéder à des emplois précaires, tandis que celles intégrées dans des familles d'accueil s'orientent majoritairement vers le travail agricole journalier, souvent leur seule option face aux contraintes d'accès au foncier et au manque de moyens financiers. Bien que faiblement rémunératrices, ces activités constituent des mécanismes de survie et de résilience leur permettant d'assurer la subsistance familiale. Leur engagement traduit une volonté d'autonomisation et une reconstruction identitaire dans un contexte socio-économique instable, où les inégalités structurelles et la dépendance économique continuent de limiter leurs perspectives d'émancipation.

Références bibliographiques

- Assumani, Innocent. 2020. *Personnes déplacées et stratégies de survie : Connectivité et mobilité*. Cahiers du CERPRU, 28(27), 107 - 128.
- Bourdieu, Pierre. (1986). *The forms of capital*. In J. E. Richardson (Ed.), *Handbook of theory and research for the sociology of education* (pp. 241 - 258). Santa Barbara, CA: Greenwood Press.
- Claessens, Koen, Mudinga, Emery, & Ansoms, An. (2014). *Competition over soil & subsoil: Land grabbing by local elites in South Kivu (DRC)*. (pp. 82 - 102). In A. Ansoms & T. Hilhorst (Eds.), *Losing your land*.
- Diallo, Oumar, & Rouamba / Ouedraogo, C. V. (2022). Crise sécuritaire, mobilité forcée et stratégies de survie et de résilience des femmes déplacées internes de la commune de Kaya (Burkina Faso). *Revue DELLAFRIQUE : Droit, Économie, Lettres, Langues, Affaires, Francophonie, Recherches, Innovations, Cultures, et Communication*, 4(11), 275 - 308.
- FAO - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2023). *République démocratique du Congo : Analyses de conflits dans les provinces du Nord-Kivu et Sud-Kivu - Rapport complet*. Rome. (en ligne), consulté le 21/10/2025 <https://doi.org/10.4060/cc7526fr>
- Mauss, Marcel. (1923). *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. *L'Année sociologique*, 1(1), 30 - 186. (Réédité en 1950 dans *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF).
- N'Da, Paul. (2015). *Recherche et méthode en sciences sociales et humaines* (2e éd., 284 p.). L'Harmattan.
- Ndaywel è Nziem, Isidore. (2008). *Nouvelle histoire du Congo : Des origines à la République démocratique*. (744 p.) Bruxelles : Éditions Afrique.

- Nfundiko, Jeanne Sengu. (2015). *Femmes du Sud-Kivu, victimes et actrices en situation de conflit et post-conflit*. *Hérodote*, 158(3), 182 - 199. (en ligne), consulté le 03/09/2025 <https://doi.org/10.3917/her.158.0182>
- Nyakabingu, Chriwa Yvette Wamaliya. (2017). *Les stratégies locales de résilience face aux déplacements des populations dans le territoire de Kalehe*. *IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, 22(12, Ver. I), pp. 63 - 80. (en ligne), consulté le 03/09/2025 <https://doi.org/10.9790/0837-2212016380>
- Obrist, Brigit. (2006). *Struggling for health in the city: An anthropological inquiry of health, vulnerability and resilience in Dar es Salaam, Tanzania* (274 p.). Peter Lang.
- Raillon, Camille. (2020). *Portraits de famille : Typologie des capacités de résilience et enjeux humanitaires au Bangladesh*. *Études internationales*, 51(3), 503 - 521. (en ligne), consulté le 11/09/2025 <https://doi.org/10.7202/1085617ar>
- Shamamba, Désiré Bashengezi. (2021). *Enjeux fonciers et développement de l'agriculture familiale au Sud-Kivu* (Thèse de doctorat, 226 p.). Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech.
- Siaka, Gisèle. (2025). *Rester debout face à la crise sécuritaire ! Analyse des stratégies de résilience des femmes déplacées internes à Ouagadougou*. *International Journal of Current Research*, 17(01), 31482. (en ligne), consulté le 27/09/2025 <https://doi.org/10.24941/ijcr.48437.01.2025>
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA). (2025). *Monthly displacement report: Democratic Republic of the Congo – August 2025* (p. 1). (en ligne), consulté le 18/09/2025 <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/crisis-analysis-dr-congo-monthly-displacement-report-july-2025>